

**SOCIETE NATIONALE DES  
CHEMINS DE FER BELGES**



**SPECIFICATION TECHNIQUE**

**I - 14**

**TAPIS POUR REVETEMENTS DE SOLS**

**EDITION : 10/1982**



## 1. FABRICATION

### *1.1. Aspect*

Velours tissé sur un support, teintes suivant échantillons déposés au bureau 82.33. Les côtés sont encollés et bordés par un ruban cousu, de polyamide ou de coton, de teinte assortie au tapis, débordant d'un cm sur les deux faces ou comportent une lisière tissée naturelle.

### *1.2. Matières*

#### 1.2.1. Velours

Mélange intime :

- Laine vierge 1er choix : 80% minimum
- Fibres polyamide : 20% maximum

#### 1.2.2. Support

Polypropylène/chanvre ou lin – jute/coton/chanvre ou lin suffisamment latexé pour être imperméable et diminuer le glissement.

### *1.3. Traitements*

#### 1.3.1. Anti-mites

Les fibres de laine sont traitées anti-mites selon un procédé agréé par la SNCB.

#### 1.3.2. Ignifuges

Les tapis sont ignifugés par traitement au complexe hexafluoré de zirconium et de potassium (K<sub>2</sub>F<sub>6</sub>Zr) ou, si les teintes le permettent, au complexe hexafluoré de titane et de potassium (K<sub>2</sub>F<sub>6</sub>Ti).

Les traitements mixtes aux zirconium et titane ne sont pas admis.

1.3.3. Les traitements sont résistants au lavage et permanents. Ils n'altèrent pas les tissus.

### *1.4. Marques*

Les rouleaux sont munis d'une étiquette mentionnant :

- Nom du fabricant
- Numéro du cahier des charges et date de fabrication
- Métrage ou nombre et dimensions des pièces



### 1.5. Emballage

Double emballage plastique.

## 2. RECEPTION

### 2.1. Prélèvement

Une pièce de 1,50 m de longueur en bout de rouleau.

### 2.2. Caractéristiques

Sur échantillon à l'état conditionné normalisé (ISO 139).

#### 2.2.1. Composition

- Velours rasé (ISO 2095)  
Masse :  $\pm 1400 \text{ g/m}^2$   
Hauteur :  $\pm 6 \text{ mm}$   
Contexture : chaîne :  $\pm 340 \text{ fils / m}$   
trame :  $\pm 300 \text{ fils / m}$   
soit  $\pm 102\,000 \text{ noeuds/m}^2$
- Support  
Masse tissu :  $\pm 420 \text{ g/m}^2$   
Masse latex :  $\pm 580 \text{ g/m}^2$
- Tapis  
Masse :  $\pm 3000 \text{ g/m}^2$   
Hauteur :  $+ 8 \text{ mm}$

#### 2.2.2. Solidité de la teinte à la lumière

- Indice 6 minimum de la norme NBN G.62002
- Teinte inaltérée après exposition de 4 heures aux UV (4 x 125 W/50 cm)

#### 2.2.3. Résistance à l'usure

Le tapis doit être de la classe T.5.

#### 2.2.4. Nettoyage

Le fournisseur doit indiquer dans son offre le mode de nettoyage suivant les salissures.



#### 2.2.5. Réaction au feu

Suivant les normes françaises P.92501 à P.92507.

Le tapis doit satisfaire aux critères de la catégorie M1.

Les gaz éventuellement dégagés ne peuvent être toxiques.

#### 2.2.6. Teneur en oxydes selon le traitement

- Zirconium : 1,2 % minimum de la laine pure et anhydre
- Titanium : 0,6 % minimum de la laine pure et anhydre